

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CBV DU 15 JUIN 2022

Présents: D Copaye, B Ecalle, M Rieutor, R Aguiléra, JF Cailhol, et D Dupont,

Excusés: G Bonin et G Burtz.

Absents: Aucun

Président de séance: R Aguiléra

Secrétaire de séance: D Dupont

Ordre du jour:

1. Préparation AGO du mardi 5 juillet 2022: Ordre du jour, convocation, procuration et liste des présents et représentés.

2 Mise en place d'un Vice-Président pour substituer le Président en cas d'absence

3 Saison 2022-2023

Forum des associations du samedi 10/09/2022

Festival de Calvisson du dimanche 11/09/2022, déjà inscrit sur le site de la Fédération

Formation des élèves. Lancement du flyer.

4 Définition des règles de remboursement des frais de stage de formation arbitre, moniteur, et autres formations.

5 Discussion de la proposition de tarification forfaitaire d'indemnisation aux compétitions

6 Situation de la trésorerie et arrêté du Club à fin mai 2022

7 Points divers

Exceptionnellement cette séance de Conseil d'Administration n'a pu se tenir dans les locaux du club, la municipalité les ayant mobilisés pour les élections législatives. Tous les administrateurs en ont été informés.

Le Président, ouvre la séance à 16h00 et entame les discussions selon l'ordre du jour de la convocation adressée aux administrateurs par email.

1 Préparation AGO du mardi 5 juillet 2022 qui se tiendra dans les locaux du club à 09h30.

Ordre du jour, Convocation, Procuration, Liste des adhérents au 15 juin 2022 et Feuille de présence ont été remis par le Secrétaire au Président pour vérification et validation.

Les convocations seront adressées par email le dimanche 19 juin afin de respecter les termes statutaires.

2 Mise en place d'un Vice-Président pour substituer le Président en cas d'absence.

Le Président propose, comme le prévoit l'article 13 des Statuts du club, de créer un poste de Vice-Président, et désigne l'actuel Secrétaire: D Dupont.

Ceci implique le transfert d'une partie de la charge de travail. Après discussion, G Burtz étant démissionnaire, JF Cailhol est désigné en tant que Secrétaire Adjoint.

Action 1 Ces modifications seront présentées et mises en place après l'élection du nouveau Président à l'AGO. M Aguiléra a terminé son mandat de 4 ans et se représentera à la Présidence.

3 Saison 2022-2023

3.1 Forum :Le Président informe que la Municipalité de Calvisson a fixé la date au 10/09/2022 de 8h30 à 12H30, soit une demi-journée et non plus une journée entière.

Il conviendra d'établir un tableau tant pour le montage que la permanence durant la demi-journée

Action 2 DD circularisera ce tableau

3.2 Le Festival de Calvisson aura lieu le lendemain : 11/09/2022. Le Président indique qu'il a dû positionner très tôt le club car la concurrence est vive entre les clubs. L'arbitre est déjà retenue. Le Comité n'organise pas de Challenge LR pour la prochaine saison ;

Pour s'y inscrire suivre : votre espace licencié→compétition→ Calendrier→Festivals→Saison et Mois: Sept 2022,

Action 3 AR établit la liste des clubs à contacter et approche les sponsors - MR réalise l'affiche sans délai pour transmission aux clubs de la région et l'insère au site web du club - informer les adhérents durant l'AGO et rappeler par mail les adhérents et joueurs extérieurs ensuite.

3.3 La formation sera assurée par D Copaye pour les élèves actuels, les nouveaux seront formés par R AGUILERA

A ce sujet, G SOLAL a présenté sa candidature au stage de Formateur, et JP BRUN passera l'examen d'arbitre en Décembre.

Rappel, notre club a toujours besoin de cadres dans ces deux disciplines.

Action 4 RA fera un rappel lors de l'AGO

4 Définition des règles de remboursements des frais de stage de formation arbitre, moniteur et autres

Le Trésorier étant absent, il est décidé de reporter l'étude de sa proposition de barème à la prochaine séance du Conseil.

Par contre, il est confirmé selon décision du dernier Conseil tenu par email en date du 14,05,2022 de rembourser les frais d'inscription de la formation d'arbitre à JP Brun

Action 5 GS remboursera sur la base de la facture reçue

5 Discussion sur les règles établies pour le remboursement des frais de compétitions

Par analogie, une discussion s'ouvre sur la tarification des indemnisations aux compétitions en vue de préparer le bilan à présenter à la prochaine AGO. JF Cailhol indique que le relevé des compétitions fait apparaître des droits de table inhabituels et demande si une grille est diffusée chaque année par le Comité avant le démarrage des compétitions.

Il s'avère que dans la Catégorie Excellence, le Comité pratique des droits de table nouveaux. Après vérification auprès d'autres clubs, il faut en tenir compte.

La liste des tarifs est publiée dans le guide du Bridgeur en dernière page.

En outre, JF Cailhol précisera dans la grille « club » de remboursement pour la saison 2022/2023 que le forfait kilométrique est valable pour une équipe et non pour chacun des membres à qui il appartient d'organiser le covoiturage,

L'ensemble des participants indiquent qu'il conviendrait également d'intégrer à ces règles une notion d'assiduité minimum aux activités courantes du club comme par exemple une présence minimale aux tournois hebdomadaires de l'ordre de 20 participations par an.

Action 6 JFF présentera ces amendements lors de la prochaine AGO pour validation.

6 Situation de Trésorerie et arrêté comptable au 08/06/2022

L'année à cette date montre, sur la base du document transmis par le Trésorier, un quasi équilibre, malgré les fermetures imposées par les élections. Devant les questions posées, et l'absence de G Solal, il y a lieu d'attendre la clôture comptable au 30/06/2022 qui nous sera présentée à l'AGO.

La situation de Trésorerie est saine

Action 7 RA organisera une présentation des comptes au Bureau Exécutif avant l'AGO

Réaction du Conseil, que faisons-nous l'année prochaine pour les adhésions et les droits de table. A titre d'exemple le BCGR passera de 25 à 30 €

Action 8 RA + GS Préparer une grille à proposer aux adhérents lors de l'AGO

7 Points divers

7,1 Ouverture du club durant juillet et août

La Mairie a été interrogée. Réponse fermeture des locaux du 14/07 au 31/08,

Mettre en place durant cette fermeture des tournois chez les adhérents volontaires à accueillir 5/6 tables pour permettre au club de vivre et aux adhérents qui le souhaitent de pratiquer,

Action 9 DD circularise l'appel à candidature pour organiser des tournois

6.2 L'imprimante

D Copaye met en avant la difficulté d'imprimer au club, relevée déplorée par les arbitres.

Il est donc décidé de remplacer l'actuelle par une imprimante domestique sans fil,

Action 10 DD en informe le Trésorier et procède à l'achat.

6.3 Le Bilan des actions en cours

Toutes les actions décidées durant les Conseils d'Administrations précédents, à l'exception du point 5, dont la discussion est reportée à l'occasion d'une prochaine présence du Trésorier sont réalisées.

Tous les points ayant été abordés et discutés, le Président remercie l'ensemble des administrateurs, puis lève la séance à 18H15

Le Président:

Le Secrétaire :